

## Présentation synthétique du Budget Primitif 2018

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2018. Par ailleurs, le débat d'orientations budgétaires présenté le 29 mars dernier a posé les bases à partir desquelles le BP a pu être finalisé, pour l'exercice en cours.

Le BP 2018 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent, le compte administratif 2017 ayant été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2018.

Le budget primitif global 2018 s'élève à 13 056 833,68 € alors qu'il était de 11 464 162,43 € pour le budget primitif de l'exercice précédent (hausse de +13,92%).

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 8 969 542,00 € (restes à réaliser inclus) et est globalement en baisse de 1,4% par rapport au total des prévisions 2017 qui s'élevait à 9 097 237,37 €.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 4 087 261,68 € (RAR inclus) et est globalement en hausse de 46,99% par rapport au total des prévisions 2017 qui s'élevait à 2 780 639,10 €.

### **1 Section de fonctionnement :**

En comparant le cumul des prévisions de 2017 par rapport aux prévisions du BP 2018, il est constaté les prévisions suivantes :

#### 1.1 Recettes

- **Chapitre 70**-Produits des services du domaine et ventes diverses : hausse de 0,33%, soit 845 131,00 € (dont 2 750 € de RAR) contre 842 310,00 € inscrits en 2017 ;
- **Chapitre 73**-Impôts et taxes : hausse de 0,75%, soit 5 281 213,00 € contre 5 242 009,00 € inscrits en 2017. Ce poste budgétaire comprend principalement le produit de la fiscalité locale ; la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher (DDFiP 18) a transmis l'état 1259 COM notifiant les bases prévisionnelles TH, TFB, TFNB et CFE pour l'année. Il faut noter que comme au BP 2017, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales auxquels sont assujettis les ménages florentais afin de ne pas accentuer la pression fiscale et grever le pouvoir d'achat de ces derniers.
- **Chapitre 74**-Dotations, subventions et participations : baisse de 2,39%, soit 2 319 373,00 € contre 2 376 250,00 € inscrits en 2017. Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), il est proposé la reconduction des montants 2017 dans l'attente de la notification par l'Etat des montants 2018 aussi bien pour la dotation forfaitaire que pour la dotation de solidarité rurale (DSR) ainsi que la dotation nationale de péréquation (DNP).
- **Chapitre 75**-Autres produits de gestion courante : baisse de 5,87%, soit 65 091,00 € contre 69 151,00 € inscrits en 2017 ;
- **Chapitre 76**-Produits financiers : dans le cadre du transfert de compétence des eaux pluviales à la Communauté de Communes FerCher intervenu au 1er janvier 2017, les annuités concernant deux emprunts encore prélevées sur le compte de la Ville par la Caisse des Dépôts seront remboursées par la Communauté de Communes. La recette est évaluée à 8 564,00 € pour la charge en intérêts ; la part en capital des emprunts quant à elle est évaluée à 21 730,00 € et sera inscrite en section d'investissement à l'article 1641 ;
- **Chapitre 77**-Produits exceptionnels : baisse de 81,48%, soit 23 174,22 € contre 125 103,07 € inscrits en 2017. Toutefois en isolant la part des recettes d'ordre qui concernent les écritures comptables en cas de cession de biens immobilisés, l'évolution des recettes réelles (avec flux financiers) est constatée pour -65,28% ;
- **Chapitre 78**-Reprise sur amortissements et provisions : comme pour le chapitre 76, dans le cadre du transfert de compétence des eaux pluviales à la Communauté de Communes FerCher, l'amortissement des biens concernés effectué en 2017 doit être annulé pour un total de 24 344,00 € (article 7811) ; la contrepartie des écritures à passer en 2018 se fera pour le même montant en section d'investissement au chapitre 28-dépense.

- **Chapitre 013-Atténuation de charges** : ce poste budgétaire concerne principalement les remboursements de charges de personnel dans le cadre du contrat d'assurance statutaire. L'évolution 2017/2018 est en baisse de 46,75% ; Il est inscrit 76 560,00 € contre un total de 143 770,00 € inscrits en 2017 dont le réalisé a été de 139 841,77 €. Il convient d'être prudent sur l'estimation de ce chapitre même si depuis les 3 dernières années la tendance constatée est supérieure à 100 000,00 € de remboursements annuels perçus.
- En dernier lieu, il convient d'ajouter la reprise de **l'excédent de clôture 2017 à l'article R002 pour un montant de 326 091,78 €.**

#### 1.2 Dépenses

- **Chapitre 011-Charges à caractère général** : hausse minime de 0,29%, soit 1 784 805,43 € (dont 49 795,43 € de RAR) contre 1 779 690,54 € inscrits en 2017 ;
- **Chapitre 012-Charges de personnel** : il peut être relevé la volonté de poursuivre la stabilisation de ce poste budgétaire depuis 2016. Entre 2017 et 2018, l'évolution est en baisse de 0,27% après une hausse de 0,85% entre les années 2016 et 2017, et une baisse de 1,24% entre les années 2015 et 2016. Pour le budget 2018, il est inscrit 5 586 486,00 € contre 5 601 619,00 € prévus en 2017.
- **Chapitre 014-Atténuations de produits** : hausse de la contribution au Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) évaluée à 4,58%, soit 145 000,00 € contre 138 651,00 € inscrits et réalisés en 2017 ;
- **Chapitre 65-Autres charges de gestion courante** : baisse de 2,69%, soit 649 980,00 € contre 667 917,00 € inscrits en 2017. En reprenant la réalisation effectuée en 2015 pour 676 507,25 €, il y a lieu de constater la aussi une certaine stabilité sur ce poste budgétaire ;
- **Chapitre 66-Charges financières** : hausse de 6,55% soit 113 359,80 € contre 106 390,92 € inscrits en 2017. En reprenant la réalisation de 2015 qui était de 117 371,99 €, il y a lieu de constater une stabilité dans les charges en intérêts de la dette communale ;
- **Chapitre 67-Charges exceptionnelles** : évaluées à 6 578,00 € contre 94 657,07 € soit une baisse de 93,05% qui s'explique par le fait qu'à ce poste budgétaire sont constatées les écritures d'ordre liées aux cessions d'immobilisations ; le montant des cessions étant inscrit préalablement au compte 024 en recettes investissement du Budget Primitif ;
- **Chapitre 68-Dotations aux amortissements** : en baisse de 14,19% soit 217 352,00 € contre 253 302,00 € inscrits en 2017 ;
- **Compte 022-Dépenses imprévues** : enveloppe maintenue à 20 000,77 € ;
- **Compte 023-Virement à la section d'investissement** : 445 980,00 € ; il est à préciser que le montant minimum à virer devait être de 126 445,00 € mais qu'avec les efforts sur la stabilisation des charges des chapitres 011 et 012, un prélèvement complémentaire peut être effectué pour 319 535,00 €.

## 2 Section d'investissement

Les principales inscriptions sont les suivantes :

#### 2.1 Recettes

- **Chapitre 10-Dotations, fonds et réserves** : en hausse de 57,43% soit 2 415 637,00 € contre 1 534 448,00 € inscrits en 2017. Cela est dû à la capitalisation inscrite à l'article 1068 pour 500 000 € contre 286 297,03 € sur l'exercice précédent ;
- **Chapitre 13-Subventions d'investissement** : avec le démarrage de l'AP n° 11 « restructuration du groupe scolaire Dézelot » et l'inscription d'un système de vidéo-protection (opération d'équipement 18 « police municipale », c'est un montant total de 603 716,00 € qui est évalué sur les subventions à percevoir sur ces investissements ;
- **Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées** : dont 1 803 921,00 € qui correspondent d'une part à l'emprunt à réaliser en 2018 évalué à 1 782 191,00 € et d'autre part à 21 730,00 € de remboursement d'emprunt à solliciter auprès de la Communauté de communes FerCher dans le cadre du transfert des prêts CDC « bassin d'orages rue des Varennes » ; le remboursement des intérêts étant inscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 76 ;

- En dernier lieu, il convient d'ajouter la reprise exceptionnelle d'un **résultat de clôture 2017 excédentaire (article R001)** pour un montant de 201 295,68 €.

## 2.2 Dépenses

- **Dépenses d'équipement** : les nouvelles propositions sont inscrites pour un total de 3 331 117,00 € contre 1 814 313,00 € pour 2017.

Il est à préciser que l'inscription 2018 tient compte des crédits de paiements des A.P. n° 6, 10, 11 et 12 pour un montant total de 2 330 331,00 € ;

Le solde de 1 000 780,00 € correspond aux crédits alloués pour l'équipement des services et la réalisation de divers travaux dont :

- Opération 11 « autres bâtiments » : extension du cimetière Lamartine,
- Opération 17 « médiathèque » : poursuite et solde des travaux de rénovation,
- Opération 18 « police municipale » : système de vidéo-protection,
- Opération 74 « bâtiments scolaires » : travaux de rénovation à la maternelle rive droite,
- Opération 76 « hôtel de ville » : dotation pour le renouvellement de matériels et de logiciels informatiques pour différents services,
- Opération 77 « centre technique » : remplacement de la balayeuse et finition des travaux d'enrobés pour la cour,
- Opération 79 « travaux de voirie » : Marchés enrobés pour diverses rues, Rénovation de l'éclairage public -plan REVE- avec le SDE18, Sécurisation, création d'îlots de stationnement et travaux d'accessibilité pour des arrêts de bus.

- **Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées** : dont 478 265,00 € de capital d'emprunts à rembourser en légère hausse de 8,34% par rapport à 2017 ;
- **Compte 020-Dépenses imprévues** : 20 000,68 € ;
- **Chapitre 040-Opérations de transfert entre sections** : dont 24 344,00 € de dotation aux amortissements 2017 à annuler sur les biens transférés à FerCher dans le cadre de la compétence « eaux pluviales » (contrepartie de la recette inscrite pour le même montant en recettes de fonctionnement au chapitre 78).

Après examen du projet de budget par la Commission des Finances du 5 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le Budget primitif 2018, annexé à la présente, de la manière suivante :

- par chapitre pour ce qui concerne la section de fonctionnement
- pour ce qui concerne la section d'investissement par opération d'équipement, et par opération financière dépenses et recettes

TOTAL BUDGET PRIMITIF : 13 056 833,68 € répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 969 542,00 €

### ➤ DEPENSES :

- VOTE : 8 919 746,57 €
- RAR 2017 : 49 795,43 €

### ➤ RECETTES :

- VOTE : 8 640 700,22 €
- RAR 2017 : 2 750,00 €
- REPORT R002 : 326 091,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 087 291,68 €

### ➤ DEPENSES :

- VOTE : 4 007 965,68 €
- RAR 2017 : 79 326,00 €

### ➤ RECETTES :

- VOTE : 3 875 700,00 €
- RAR 2017 : 10 296,00 €
- REPORT R001 : 201 295,68 €